



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« **exprimez-vous** »
à la disposition des enseignants et autres acteurs
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2016

La CFE CGC prend acte du report des élections TPE

La CFE CGC prend acte de la décision du ministère de repousser les élections dans les TPE.

Cette décision est motivée par le souhait de ne pas entamer le processus électoral avant de connaître la décision de la cour de cassation suite à un pourvoi formé par la CGT dans l'affaire du Syndicat des travailleurs corse (STC).

Si nous regrettons la désorganisation probable que ce report va engendrer dans une mécanique aussi complexe qu'une élection nationale, nous tenons cependant à rappeler clairement que cette situation désolante n'est que la conséquence d'un calendrier d'élection trop serré empêchant un travail rigoureux et coordonné d'échanges entre les services du ministère et ceux de la direction générale du travail. Cette carence s'est notamment révélée cruelle sur l'instruction et la validation des candidatures syndicales et a permis la validation d'une liste qu'un examen sérieux et partagé aurait permis d'écartier.

Face au danger de la validation d'une liste territoriale et communautariste pour présenter des candidats au niveau national, l'ensemble des organisations syndicales s'est mobilisé.

Si au niveau du second pourvoi, la CFE-CGC n'a pas souhaité poursuivre la démarche elle ne peut que respecter la volonté d'une des organisations d'aller jusqu'au bout de la logique judiciaire et est soucieuse de rappeler la nature de l'erreur originelle et le danger qu'elle fait porter pour l'avenir.



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« **exprimez-vous** »
à la disposition des enseignants et autres acteurs
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2016

Communiqué de presse du 5 novembre 2016

Mise sous tutelle de l'enseignement privé hors contrat

Comme l'Éducation nationale n'arrive visiblement pas à remonter la pente, en matière de crédibilité de son enseignement dispensé pendant la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (toutes les enquêtes internationales le montrent depuis des années), le moyen trouvé par sa ministre est radical : mettre l'enseignement privé hors contrat sous tutelle, par décret !

Sans aucune concertation syndicale, avec le décret n° 2016-1452 du 28 octobre 2016, le gouvernement semble vouloir s'affirmer face à l'enseignement privé et à l'attention des électeurs « Hollandais », au détriment de la liberté constitutionnelle d'enseigner. En résumé il demande à l'enseignement privé hors contrat d'appliquer les mêmes socles par cycles qu'à l'Éducation nationale, dans le même laps de temps... ce qu'il contrôlera lui-même !

Ce décret, de circonstance vue l'approche des élections de 2017, ne ressemblerait-il pas à un coup de poing tapé sur la table par le gouvernement pour dire à ses électeurs déçus : « Nous, nous agissons ! Nous, nous protégeons l'enseignement public... » ?

Ce n'est pas en améliorant ses propres performances, qu'il le fait, mais bien au contraire en mettant à son pas l'enseignement privé hors contrat !

Le SYNEP CFE-CGC compte utiliser toutes les voies de recours en vue de l'annulation de ce décret liberticide.

Décret n° 2016-1452 du 28 octobre 2016 relatif au contrôle de l'instruction dans la famille ou des établissements d'enseignement privés hors contrat.

5 novembre 2016



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« exprimez-vous »
à la disposition des enseignants et autres acteurs
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2016

Communiqué de presse du 3 novembre 2016

Réunion jeudi 27 Octobre au ministère : Concertation sur l'enseignement privé hors contrat.

Après avoir écouté, mais pas entendu, les organisations le Décret n°2016-1452 du 28 octobre 2016 voit le jour.

La réunion a donc bien eu lieu, quant au dialogue social, vues les dates (parution du décret le lendemain de la réunion) vous comprendrez tous que l'avis des partenaires sociaux n'avait aucun intérêt pour le ministère.

Ce décret voit un changement important car : « Le contrôle de la maîtrise progressive de chacun des domaines du socle commun est fait au regard des objectifs de connaissances et de compétences attendues à la fin de chaque cycle d'enseignement de la scolarité obligatoire, en tenant compte des méthodes pédagogiques retenues par l'établissement ou par les personnes responsables des enfants qui reçoivent l'instruction dans la famille. »

Si le SYNEP CFE-CGC est pour le contrôle des acquis des enfants scolarisés dans des systèmes hors contrat ou à la maison, nous sommes opposés à ce système de contrôle par cycle, car il musèle la liberté pédagogique.

Voir

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033317329&dateTexte=&categorieLien=id>

Nadia DALY

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS
tél. : 01 55 30 13 19 – Site : www.synep.org – Courriel : synep@synep.org



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« **exprimez-vous** »
à la disposition des enseignants et autres acteurs
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2016

Communiqué de presse du 6 octobre 2016

Fin de la prime spéciale de 500€ à partir du 1er sept 2016

Le décret n° 2016-1174 du 30 août 2016 abroge le décret n° 2008-927 du 12 septembre 2008 instituant une prime spéciale au bénéfice des enseignants qui assurent au moins trois heures supplémentaires années (HSA) d'enseignement dans le secondaire. Il est d'application au 1er septembre 2016.

Ce décret a été voté avec l'appui des syndicats majoritaires pour qui Vous, enseignants, avez voté. Pensez-y lors des prochaines élections professionnelles!

Le SYNEP CFE-CGC est contre ce nouveau décret. En effet nous savons que les enseignants ont une paye qui ne permet plus de faire face à toutes leurs dépenses et que les HSA et cette prime permettaient à bon nombre d'entre eux d'avoir une paye plus convenable.

Enfin, ce qui est inadmissible, c'est que ce décret soit publié le 30 août, alors que bien évidemment, pour la plupart d'entre vous, vous avez accepté vos HSA en juin, et en plus souvent à la demande de votre direction pour suppléer le déficit d'enseignants.

Le 6 octobre 2016
Nadia DALY
Secrétaire générale du SYNEP CFE-CGC



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« exprimez-vous »
à la disposition des enseignants et autres acteurs
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2016

Communiqué de rentrée 2016

Réforme du collège

Au sujet de l'aberrante réforme du collège passée en force, telle la réforme du code du travail, le SYNEP CFE-CGC n'appelle pas à la grève du 08 septembre, car une seule journée d'action ne peut que profiter à l'Éducation Nationale empochant les salaires des grévistes et plusieurs jours de grève ne sont pas réalistes.

Par contre, il existe un autre type de grève : la grève du zèle. Pour appliquer une réforme il faut auparavant avoir été formé et bien formé. Il en va de votre responsabilité vis-à-vis de vos élèves. Or ce n'est pas avec un vague texte ou courriel reçu dans sa boîte aux lettres que l'on peut se dire formé. Ce n'est pas non plus après avoir écouté quelques minutes un collègue soi disant lui-même « formé » au cours d'un vague stage, que l'on peut s'approprier une réforme.

Dans ces conditions, le SYNEP CFE-CGC vous invite donc à n'appliquer de cette réforme que ce que vous aurez compris et assimilé, c'est-à-dire ce qui permettra aux élèves une meilleure réussite, une avancée intellectuelle par rapport à la réforme précédente. Évaluez vos élèves comme il vous semble souhaitable de le faire afin qu'ils en tirent un bénéfice. Ne participez aux EPI que si vous y voyez un intérêt spécifique pour vos jeunes. Concentrez-vous sur les notions indispensables qui doivent être acquises en évitant le saupoudrage.

Contactez-nous pour nous informer de la manière dont est mise en place la réforme dans votre établissement. Restez vigilants quant aux dérives possibles : emplois du temps déplorables, classes surchargées dans certaines matières...

Et tout de même... bonne rentrée !

Le 7 septembre 2016
Nadia DALY
Secrétaire générale du SYNEP CFE-CGC



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« **exprimez-vous** »
à la disposition des enseignants et autres acteurs
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2016

Communiqué-Enseignement Privé

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2016

CONVENTION COLLECTIVE SEP

(Personnels des établissements privés sous contrat)

En juillet dernier nous vous informions des résultats de la négociation annuelle obligatoire.

Malgré les contre-propositions faites par les organisations syndicales FEP CFDT, FO, SNEC CFTC, SPELC ET SYNEP CFE-CGC :

- *augmentation de la valeur du point de +0,4% au 1er sept 2016 (ce qui porterait le salaire minimum de branche à 1517 €, soit +72€/an et 6€/mois)*
- *proposition systématique d'un départ en formation pour tout retour d'un congé parental d'éducation*
- *mise en place rapide de l'Observatoire sur l'égalité professionnelle avec des garanties sur la cohérence et les liens avec les autres observatoires déjà existant. Cet observatoire pourrait donc être intégré à l'Observatoire social dont la mise en place est envisagée, et ce pour en limiter les coûts de fonctionnement,*

la négociation a débouché sur une augmentation salariale de 0% !

Le SYNEP CFE-CGC appelle donc les salariés à se mobiliser localement, et dès maintenant, dans chaque établissement, il invite ses délégués à exiger l'ouverture d'une négociation salariale.

La négociation pourra également porter sur d'autres points tels que l'égalité hommes-femmes et la qualité de vie au travail.

Contactez-nous rapidement pour nous faire part de vos intentions et obtenir notre aide si besoin.

Le 5/9/2016
Alain BELLEUVRE
abelleuvre.synepcgc@sfr.fr

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS
tél. : 01 55 30 13 19 – Site : www.synep.org – Courriel : synep@synep.org



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« **exprimez-vous** »
à la disposition des enseignants et autres acteurs
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2016

Le gouvernement impuissant devant la voracité des financiers

Les "ennemis" autoproclamés de la finance qui siègent au gouvernement viennent une fois de plus d'abdiquer. Patrick Drahi, va pouvoir supprimer 5 000 emplois chez SFR et délocaliser à loisir : le gouvernement n'y peut rien !

Et pourtant, comme d'habitude, le plan com' était bien rodé. Des déclarations de matamores assignant Patrick Drahi à respecter les engagements pris quand on lui fit le cadeau de lui vendre SFR, fleuron de l'industrie des télécoms. Et puis hier, c'est Myriam El Khomri qui s'y colle en rencontrant les syndicats à grand renfort de communiqués.

Résultat : rien ! Comme toujours personne ne peut rien faire et la casse industrielle et sociale peut continuer. Et pourtant la réplique est simple. Il suffirait, comme le demande la CFE-CGC, que le gouvernement conditionne l'octroi des licences aux opérateurs au maintien des emplois sur le sol français. Cette mesure simple n'est ni une entrave à la concurrence et encore moins la marque d'une "économie administrée" comme le prétend Myriam El Khomri.

Il s'agirait juste de la manifestation visible d'une volonté réelle de ce gouvernement d'agir un peu contre la voracité des grands requins de la finance qui ne créent rien d'autre que de la misère et du désespoir.

La CFE-CGC dénonce avec fermeté ce nouveau scandale qui survient au cœur de l'été et mettra tout en œuvre pour sauver les emplois et les compétences détruits sur l'autel de la financiarisation de l'économie.

CFE-CGC. 03/08/2016



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« exprimez-vous »
à la disposition des enseignants et autres acteurs
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2016

CONVENTION COLLECTIVE SEP : En 2016 NAO = ZERO !

SCORE NUL POUR LE COLLÈGE EMPLOYEUR ET LOT DE CONSOLATION POUR LES SALARIES.

Deux séances de Négociation Annuelle Obligatoire débouchent sur une augmentation des salaires de **0%**!

A l'issue de la 1^{ère} séance, les organisations syndicales ont présenté leurs demandes de revalorisation des rémunérations.

Lors de la 2^{ème} séance après un long préambule au discours convenu, le Collège Employeur nous annonce ou plutôt nous assène ses propositions :

Refus de toute revalorisation de la valeur du point et du salaire minimum de branche,
Renvoi de la revalorisation des grilles et base de strates à la négociation sur les classifications
mais comme lot de consolation, propose de valoriser de la formation professionnelle et la création d'un observatoire de l'égalité professionnelle.

Après une suspension de séance, face à l'indigence des propositions, les organisations syndicales FEP CFTD, FO, SNEC CFTC, SPELC ET SYNEP CFE-CGC demandent :

- une augmentation de la valeur du point de **+0,4% au 1^{er} sept 2016 (ce qui porterait le salaire minimum de branche à 1517 €, soit +72€/an et 6€/mois)**
- la proposition systématique d'un départ en formation pour tout retour d'un congé parental d'éducation.
- une mise en place rapide de l'Observatoire sur l'égalité professionnelle avec des garanties sur la cohérence et les liens avec les autres observatoires déjà existant. Cet observatoire pourrait donc être intégré à l'Observatoire social dont la mise en place est envisagée, et ce pour en limiter les coûts de fonctionnement.

Refus sans appel du Collège Employeur sur le 1^{er} point.

Les salariés apprécieront : 2016 est donc une année blanche ou plutôt noire pour les salaires, rien au mieux avant 1^{er} septembre 2017.

Le Collège Employeur nous ferait-il payer aujourd'hui, les 1,25% "généreusement" attribués en 2015 et ceci dans le contexte de la révision des classifications et de la création de la convention collective unique?

Nous appelons les salariés à se mobiliser localement dès la rentrée:

dès le 1^{er} septembre, dans chaque établissement, nos représentants demanderont l'ouverture de la négociations annuelle obligatoire et revendiqueront une juste revalorisation des rémunérations.

Alain BELLEUVRE
Le 12 juillet 2016

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Site : www.synep.org – Courriel : synep@synep.org

Réactions et communiqués 2016

Examen le jour d'une fête religieuse ?

La France peut elle organiser un examen le jour d'une « grande fête religieuse » ? Grandes fêtes religieuses pour l'Éducation nationale : orthodoxes (2j/an), arméniennes (3j/an), musulmanes (3j/an), juives (4j/an), bouddhiste (1j/an), catholiques et protestantes (déjà prises par le calendrier des fêtes légales) ?

Ce que disent les textes : « L'institution scolaire et universitaire, doit prendre les dispositions nécessaires pour qu'aucun examen ni aucune épreuve importante ne soient organisés le jour des grandes fêtes religieuses. »

Alors pourquoi des oraux de rattrapage du baccalauréat ont-ils été planifiés le jour de la fin du ramadan (grande fête religieuse musulmane) ?

Un oubli, une volonté de faire polémique, de diviser des populations ? Nous laisserons chaque lecteur mener son appréciation.

En revanche, on est bien obligé de constater que l'État a failli à son devoir en ne respectant pas ses textes de loi.

Dans les faits, le baccalauréat cette année aura été disparate sur tout le territoire. Dans certains centres, un report pour tous les candidats a été fait afin de rester dans une équité pour tous. Dans d'autres une pression sur les candidats musulmans a été réalisée entraînant pour ces candidats le refus d'exercer leur droit, préférant venir passer leur oral un jour de fête plutôt que « d'énerver » le jury ; dans d'autres enfin les candidats musulmans ont passé leurs oraux le lendemain de la fête en étant donc obligé, de fait, de révéler leur confession à tous les examinateurs.

De plus, on a vu des enseignants énervés par un report de leurs vacances pour cause de fête religieuse musulmane, une presse qui s'est empressée de relayer cette information ce qui bien entendu a encore montré du doigt cette population musulmane.

Même problème concernant le report des oraux de français pour les candidats de confession juive du lundi 13 juin (fête de Chavouot) !

Cette année, notre ministère aura donc pu fiché tous les candidats et examinateurs de confession juive et musulmane. Est-ce cela la laïcité ?

Et pourtant il aurait été si simple de planifier les calendriers des épreuves en tenant compte de ces dates... mais alors plus de polémique, plus de stigmatisation !

La laïcité c'est l'impartialité ou la neutralité de l'État à l'égard des confessions religieuses, c'est l'égalité de TOUS devant la loi, donc elle s'oppose à une religion d'État.

Alors, oui, soyons logiques et impartiaux et appliquons les mêmes textes à tous, de sorte qu'aucun candidat ou examinateur n'ait implicitement à dévoiler son appartenance religieuse.

Le 12 juillet 2016



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« **exprimez-vous** »
à la disposition des enseignants et autres acteurs
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2016

Un rendez-vous législatif manqué

La reconnaissance facilitée du burn-out en maladie professionnelle

Un décret en trompe l'œil !

Dans les suites de la Loi Rebsamen, un décret vient d'être publié, nous annonçant une procédure facilitée pour déclarer le burn-out en maladie professionnelle.

C'est de la poudre aux yeux ! D'ailleurs, la CFE-CGC a émis un avis négatif à la commission accidents de travail de la CNAMTS (Caisse Nationale Assurance Maladie des Travailleurs Salariés). Loin d'accélérer la procédure, une des premières mesures du décret a pour effet de rallonger le délai d'instruction de maximum 6 mois (délai ouvert qu'après réception des examens complémentaires jugés nécessaires).

Sous prétexte d'une pénurie de médecins inspecteurs du travail (connaissant la clinique du travail) qui doivent siéger dans les commissions régionales permettant de reconnaître l'origine professionnelle d'une pathologie psychique, ceux-ci seront remplacés par des psychiatres des hôpitaux ou des professeurs praticiens des hôpitaux. Ces derniers, par définition n'appartiennent pas au monde de l'entreprise. Rappelons pour mémoire que l'académie de médecine ne reconnaît pas le syndrome de burn-out. On parle vraiment de simplification ?

En outre, pour les dossiers compliqués (or, ils le seront tous car par principe le lien entre la pathologie et le travail est toujours compliqué à démontrer !), une expertise pourra être demandée « à un médecin spécialiste ou compétent en psychiatrie » et rallongera encore les délais.

Espérons au moins que les médecins spécialistes seront choisis au sein des consultations de pathologie professionnelles...

En vérité, ce décret a pour principal objet de sécuriser l'assurance maladie qui a les plus grandes difficultés à respecter les délais imposés par la loi pour décider ou non du caractère professionnel d'une maladie.

La CFE-CGC attendait une simplification avec un accès au système de reconnaissance à partir de 10 % d'incapacité au lieu des 25 % actuels !

Pire qu'un trompe l'œil, un rendez-vous législatif manqué !

CFE-CGC
Le 20 juin 2016

Réactions et communiqués 2016

Communiqué de presse CFE-CGC. Loi El Khomri

<p>PP 17 09/06/2016</p> <p>CFE-CGC 59 rue du Rocher 75008 Paris ☎ 01 55 30 12 12 www.cfecgc.org</p> <p>François HOMMERIL Président</p> <p>Pierre Jan Relations Presse et institutionnelles 01 55 30 12 92 06 32 05 69 02 pierre.jan@cfecgc.fr</p>	<p>Loi EL KHOMRI : La CFE-CGC propose une voie pour sortir du blocage.</p> <p>Préparé sans concertation, ce projet de loi EL KHOMRI porte en lui toutes les raisons de la colère sociale. La CFE-CGC n'a pas varié dans son opposition au texte.</p> <p>Véritable « catalogue » de mesures censées flexibiliser le marché du travail, cette loi n'aura aucun impact positif sur la compétitivité économique des entreprises.</p> <p>Au contraire, l'introduction d'un principe (article 2) d'inversion de la hiérarchie des normes ouvrirait sans limite le champ de la concurrence par le dumping social avec de lourdes conséquences sur l'emploi.</p> <p>Pour autant, conformément à sa ligne, la CFE-CGC a participé au processus d'amendement parlementaire du projet de loi sans varier de son avis négatif initial, malgré quelques améliorations par endroit. Processus interrompu par l'utilisation du 49.3.</p> <p>La tension sociale aujourd'hui est à son comble. L'urgence de sortir de la situation de blocage des positions n'a jamais été aussi forte.</p> <p>La CFE-CGC appelle à la raison. Le processus parlementaire doit être suspendu et les articles relatifs à une inversion de la hiérarchie des normes renvoyés à la concertation sociale.</p> <p>Le retour nécessaire à la concertation sociale sera possible à condition de cesser l'instrumentalisation d'un bloc sensé être réformiste contre un autre qui serait contre tout.</p> <p>La CFE-CGC refuse la caricature des positions, rappelant que l'intelligence est toujours une option disponible pour ceux que la concorde sociale n'effraie pas.</p> <p>La CFE-CGC veut donner une chance à la sortie de crise et comme pour les dates précédentes, n'appelle pas à manifester le 14 juin prochain.</p>
---	---

Réactions et communiqués 2016

Réforme du collège Lettre ouverte à Najat Vallaud-Belkacem

Madame le ministre,

En septembre 2016, je franchirai les portes de ma classe pour la 25^e année... Cela aurait pu être un bel anniversaire, n'est-ce pas ?

Vingt-cinq années au service de mes élèves, latinistes, pour la plupart... Oui, je suis professeur de lettres classiques... Enfin, j'étais...

J'aurais pu envisager cette rentrée avec joie comme je le fais depuis 25 ans...

Mon métier, une vocation, une passion... Mais ça, c'était avant...

Avant que vous ne décidiez cette abjecte réforme du collège et la mort programmée de mon enseignement. À vous qui portez cette réforme et la défendez, à vous qui prônez la réussite pour tous et déclarez la fin de l'élitisme au nom de l'égalité pour tous, à vous qui entendez défendre les valeurs de la République, je veux raconter l'histoire d'une enfant de l'École de la République, je veux raconter l'histoire de 25 ans de carrière au service de cette École de la République. Je veux raconter mon histoire et ma vocation, que vous êtes en train de détruire.

Arrière-petite-fille d'un domestique qui ne savait ni lire ni écrire, petite-fille d'une femme de ménage, j'ai été élevée à l'école du courage, à celle de l'effort et du travail. Je ne saurais vous dire combien de fois j'ai entendu mes parents me dire, ainsi qu'à mon frère cadet : « Il faut travailler à l'école, si vous travaillez, vous réussirez et vous aurez une meilleure situation que nous et vos grands-parents. Étudiez, les enfants, apprenez, lisez, ce sera cela votre vraie et seule richesse. » J'ai été élevée à l'école de l'exemple : celui de mes parents qui, de simple ouvrière textile et ouvrier de chantier, ont fini leur carrière secrétaire médicale et technicien en électro-technique. Il fut une époque où nous faisons nos devoirs ensemble à la maison, les enfants d'un côté, les parents de l'autre.

Alors, j'ai suivi leur exemple, par respect, par admiration, par devoir. J'ai travaillé à l'école, j'ai aimé l'école, je m'y suis ennuyée aussi et je l'ai même détestée quelquefois, et il paraît qu'un jour, en rentrant de classe, alors même que j'étais encore en maternelle, j'aurais dit à mes parents : « Quand je serai grande, je serai maîtresse... »

Cette vocation, puisque c'en était bien une, m'a portée tout au long de mes études. J'ai bénéficié de ce que vous appelez, Madame le ministre, comme tous ceux qui vous ont précédée, l'ascenseur social. Moi, enfant du peuple, j'ai choisi de faire ce qu'on appelait à l'époque un bac B avec toutes les options que j'ai eu le « droit » de présenter : latin, sciences naturelles et musique... Je partais au lycée pour 8 heures et en ressortais à 17 h 30, cinq jours par semaine, avec une pause méridienne qui n'existait pas, parce que, déjà à l'époque, latin et options se faisaient à des heures incongrues... Mais j'avais le « droit » de les suivre, ces fameuses options élitistes. Moi, enfant du peuple, je ne comptais pas mes heures de cours, je ne suis pas morte de ces emplois du temps surchargés, je me suis, au contraire, nourrie à l'École de la République, je me suis abreuvée à la source, je me suis repue de connaissances et de savoirs, d'auteurs classiques et d'humanités ; de tout ce qui fait de moi ce que je suis aujourd'hui. De tout ce que moi, enfant du Peuple, je ne pouvais espérer à la maison, de tout ce que mes parents voulaient offrir à leurs enfants.

J'ai eu le « droit », parce que j'y ai travaillé avec ardeur, de poursuivre cette recherche d'excellence, de connaissances et de savoirs en classe préparatoire de lettres à l'époque où aucun quota n'existait pour les enfants d'ouvriers ou des cités. J'ai mérité ce droit simplement par mon travail et mon acharnement.

Mon parcours a continué à l'université en Licence et Maîtrise de Lettres classiques, jusqu'au moment tant attendu de mon premier poste de lettres classiques en collège, il y a bientôt 25 ans. J'ai poussé la porte de ma première classe avec une volonté presque unique : rendre à l'École de la République ce qu'elle m'avait

Réactions et communiqués 2016

offert, donner à chacun des élèves qui passerait dans ma classe ce que tant de professeurs m'avaient offert, offrir à chaque enfant de quoi s'abreuver, se nourrir et se repaître à plus faim de savoirs, de connaissances, de repères, de valeurs...

Je l'ai fait longtemps et je le fais toujours... J'y ai cru longtemps, et je n'y crois plus...

Je n'y crois plus, parce que ce parcours-là, Madame le ministre, qui n'est pas exceptionnel, et qu'ont connu et connaissent encore de nombreux élèves, ce parcours-là, qui au moins en partie a été le vôtre, vous avez décidé de le rendre impossible. Vous allez tuer tous les parcours d'exception qu'offrait l'École de la République au nom d'une égalité égalitariste, parce que vous refusez de comprendre que, pour être équitable, l'École ne doit pas proposer la même chose à tous les enfants, parce qu'aussi ressemblants soient les enfants entre eux, il n'en est pas un qui ait le même besoin que son voisin. Vous me faites disparaître, non parce que vous faites disparaître ma matière, vous me faites disparaître parce que vous faites disparaître tout ce en quoi je crois, tout ce pour quoi je suis professeur depuis 25 ans.

Je vous accuse, avec tant d'autres qui vous ont précédée, d'être responsable et coupable de la désespérance dans laquelle vous plongez notre jeunesse. Je vous accuse de refuser à mes prochains élèves toutes les richesses dont ont bénéficié les précédentes générations.

Je vous accuse de priver mes plus jeunes enfants de l'École de l'exigence et de l'excellence à laquelle, moi, enfant du peuple, j'ai eu droit et d'être ainsi responsable de leur inculture à venir !

Auraient-ils besoin d'Accompagnement Personnalisé en plus de leurs heures disciplinaires ? Tant pis pour eux, ils en auront, mais en lieu et place de leurs heures de cours. Voudraient-ils suivre un véritable enseignement du latin ? Ils n'en auront pas le droit ! Auraient-ils, arrivés en 4e, envie de parfaire leur anglais et la volonté d'être bilingue au sortir du lycée comme leur sœur aînée ? Pas de chance, c'est terminé ! Ils se débrouilleront pour l'être avec leur cours d'anglais en classe entière ! Souhaiteraient-ils découvrir les métiers et études vers lesquels ils voudraient se diriger après la 3e parce que l'enseignement général ne leur correspond pas ? Ils auraient pu demander une option DP3. Mais ça, c'était avant !

Combien de parents pourront ajouter l'école à la maison pour pallier les manquements de l'École ? Combien de parents auront les moyens d'offrir des cours particuliers à leurs enfants pour qu'ils puissent continuer à avoir accès aux savoirs et aux connaissances ? C'est cela votre conception de l'égalité pour tous ?

Ce n'est pas la mienne ! Et je sais d'où je le tiens : mes parents, avec la meilleure volonté de monde, n'auraient jamais pu remplacer l'École si elle n'avait pas été de qualité. Au contraire, ils lui faisaient confiance et ils avaient raison... Sans doute, suis-je de ces dernières générations non sacrifiées.

Je viens, aujourd'hui, de recevoir ma répartition horaire pour l'an prochain... L'an prochain, Madame le Ministre, grâce à cette réforme que vous défendez si bien, je devrai enseigner 21 heures par semaine : 16 heures de latin, les seules qui survivront à la réforme (sur les 26 qui existaient jusqu'à présent) et

5 heures de français, soit 21 heures de présence en cours, 4 niveaux de classes différents, 4 nouveaux programmes à préparer contre un temps plein en latin cette année sur 2 niveaux... Quelle reconnaissance de mon métier, n'est-ce pas ? De mon investissement ? Votre directrice générale de l'Enseignement, Madame Florence Robine, y a déjà répondu : « Les profs, ils auront leurs vacances pour préparer, et ils n'ont pas besoin de manuels, tout est sur Internet. »

Vous dites vouloir promouvoir le latin pour tous... Il existait déjà, et bien avant vous ! L'interdisciplinarité, Madame le ministre, cela fait 25 ans que je la pratique ! Mes cours ne sont pas faits que de déclinaisons et de grammaire qui ennuient mes élèves !

Faut-il si peu connaître mon métier et me mépriser ?

Faut-il tant me mépriser pour me dire en formation que ma « position monolithique d'opposante à la réforme ne vaut que parce que je suis susceptible de perdre mon poste et qu'il faut avoir pour moi de la compassion jusqu'au mois de juin » ?

Faut-il tant mépriser notre langue et les élèves pour m'apprendre, toujours en formation, que l'an prochain, il serait judicieux que je tolère, dans les copies,

« les petit-ENT filles » parce qu'il y a la sensation du pluriel ?

Faut-il tant mépriser le métier de professeur ou le méconnaître pour laisser dire que « l'enseignant ne transmet plus les connaissances liées à sa discipline, il aide l'élève à construire les compétences qui feront de lui un bon



Le indical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« exprimez-vous »
à la disposition des enseignants et autres acteurs
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2016

citoyen européen » ?

Oui, je crains que vous ne me méprisiez, que votre silence, une fois de plus, ne soit que mépris, que vos interventions médiatiques prochaines ne soient que mépris...

Pourtant, Madame le ministre, si vous preniez la peine de m'entendre, si vous preniez la peine d'écouter la désespérance et le cri du cœur de l'appel qui vous est lancé, vous y trouveriez bien plus que de simples « bruits de chiottes », vous y trouveriez le respect que j'ai pour mes élèves, vous y trouveriez le respect que j'ai de mon métier, vous y trouveriez la passion qui m'anime chaque fois que je passe le seuil de ma classe, vous y trouveriez cet amour que j'ai de mes élèves et que je suis en train de perdre de mon métier... Et si vous preniez la peine d'entendre et d'écouter les 80 % de professeurs qui s'opposent aujourd'hui à cette réforme, à celle des rythmes scolaires et à celle du lycée, vous entendriez des femmes et des hommes de conviction, des femmes et des hommes de propositions, des femmes et des hommes convaincus que notre École est malade de sa refondation et des réformes qui se succèdent, des femmes et des hommes prêts à œuvrer de longues années encore pour une Réinstitution de l'École au service de tous les enfants de la République.

Continuez à nous mépriser encore, Madame le ministre, et vous entendrez bientôt le bruit de notre colère, vous entendrez gronder notre désespérance, parce qu'il n'y a rien de pire que de ne pas être entendus alors même que d'autres le sont.

J'aspire au jour où je pourrai de nouveau m'adresser à mon ministre de tutelle, avec tout le respect qui lui est dû, j'aspire au jour où mon ministre de tutelle aura pour moi, professeur, autant de respect que j'en ai pour mes élèves. J'aspire au jour où mon ministre de tutelle aura pour mes élèves tout le respect qui leur est dû. J'aspire au jour où mon ministre de tutelle saura réinstaurer l'École de la République. Alors, seulement, ma haute considération et mes salutations respectueuses seront sincères, alors seulement, la confiance reviendra.

Je vous prie donc d'agréer, Madame le ministre, mes salutations qui ne sont respectueuses que parce qu'elles sont formelles.

Isabelle Dignocourt
Professeure certifiée de lettres classiques



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« **exprimez-vous** »
à la disposition des enseignants et autres acteurs
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2016

L'intersyndicale de l'enseignement agricole privé



Paris le 11 mai 2016,

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'intersyndicale de l'enseignement agricole privé (Fep-CFDT, Snec-CFTC, Synep-CFE-CGC, Sneip-CGT, SPELC) a rencontré Annick BAILLE, conseillère du ministre de l'agriculture, le 27 avril 2016. Depuis plusieurs années, la dégradation des conditions de travail des enseignants est au centre des revendications. Le décret 89-406 permet aux établissements l'annualisation et la modulation du temps de travail. L'intersyndicale conteste leur dévouement par certains chefs d'établissements conduit à des conditions de travail inacceptables. Nous avons alerté les DRAAF, les parlementaires, le ministre et mené des actions en 2015 (pétitions, actions dans les DRAAF, grèves des corrections d'écrits d'examen) en demandant la réécriture de l'article 29 du décret. Le ministre a toujours refusé de préciser le cadre réglementaire permettant aux enseignants de l'enseignement agricole privé d'avoir des obligations de service similaires à celles de leurs homologues des lycées professionnels de l'EN ou de l'enseignement agricole public. Stéphane LE FOLL prétend résoudre le conflit par la mise en place d'un outil informatique « PHOENIX » calculant le temps de travail. Contrairement aux engagements qu'il a pris auprès des parlementaires en novembre 2015, nous n'avons pas été pleinement associés à l'élaboration de l'outil. Ce logiciel « PHOENIX » permettra sans doute de faire un état des lieux global et de mettre en évidence de façon plus prégnante les dysfonctionnements et les disparités. Mais ce logiciel ne constituera jamais un cadre réglementaire et ne permettra pas de mettre fin aux pratiques abusives de certains chefs d'établissement. Les enseignants n'acceptent pas de constituer la variable d'ajustement du manque de poste. Les enseignants de l'agricole privé sont soucieux d'un service public d'éducation de qualité, cependant pas au détriment de leurs conditions de travail. L'intersyndicale demande une nouvelle fois la mise en place d'un groupe de travail pour une réécriture du décret de 89, pour répondre à l'évolution des référentiels de formation et d'évaluation. L'intersyndicale constituée de toutes les organisations syndicales de l'enseignement agricole privé : Fep-CFDT, Snec-CFTC, Synep-CFE-CGC, Sneip-CGT, SPELC prendra ses responsabilités face à cette fin de non-recevoir du Ministère.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Site : www.synepe.org – Courriel : synepe@synepe.org



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un
« exprimez-vous »
à la disposition des enseignants et autres acteurs
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,
propositions...

Réactions et communiqués 2016

Communiqué de presse du 29-4-2016

**Rassemblement national du 3 mai à 11h à Paris
sur l'esplanade des Invalides**

Côté 127 rue de grenelle
(Si vous venez de province, contactez votre Union Départementale CFE-CGC)

Adhérents et sympathisants du SYNEP CFE-CGC, vous qui n'êtes pas d'accord avec le projet de loi El Khomri en l'état, la CFE-CGC compte sur vous !

Venez participer à la manifestation organisée sous forme de pique-nique

Venez nombreux avec vos collègues, vos amis et/ou votre famille pour peser sur le débat parlementaire qui se tiendra les 3 et 4 mai à l'Assemblée Nationale !

**Une vague blanche aux couleurs de la CFE-CGC,
de blanc vêtue, doit déferler sur l'esplanade !**

Pourquoi la CFE-CGC lance-t-elle un appel solennel aux parlementaires ? Car il n'y a aucun lien entre protection de l'emploi et taux de chômage.

Les lignes incontournables à faire bouger :

-Le licenciement économique : les salariés ne doivent pas être la variable d'ajustement de stratégies hasardeuses ou de distribution de dividendes !

-Les accords de préservation et de développement de l'emploi : nous sommes prêts à faire des efforts mais ceux-ci doivent être équitablement répartis entre employeurs et salariés et assortis d'engagements sur le maintien de l'emploi pendant la durée de l'accord.

-Le référendum auprès des salariés pour faire passer un accord majoritaire qui a été refusé par les organisations syndicales.

-La médecine du travail, qui doit rester préventive et non devenir sécuritaire De plus la CFE-CGC réitère sa demande reconnaître le « burn-out » comme une maladie professionnelle.

-Le rôle des branches professionnelles qui seules garantissent une régulation dans les conditions de travail des salariés d'un même secteur d'activité et entre entreprises de toutes tailles. **La CFE-CGC réaffirme son refus de l'inversion de la hiérarchie des normes.**

-La sécurisation des forfaits jours dans l'intérêt des employeurs et des salariés.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS
tél. : 01 55 30 13 19 – Site : www.synep.org – Courriel : synep@synep.org